

<https://www.pressegauche.org/Les-negociatrices-et-negociateurs-du-gouvernement-Legault-tentent-de-museler>



Les négociatrices et négociateurs du gouvernement Legault tentent de museler les salariéEs de la santé et des services sociaux



Date de mise en ligne : mardi 30 mars 2022

- Blogues -

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

Huit grandes organisations syndicales de la santé et des services sociaux dénoncent une manoeuvre dilatoire du gouvernement Legault visant à faire taire leurs membres qui participeront à des actions de visibilité le mercredi 31 mars.

Cette journée d'actions, dont le thème est « On sonne l'alarme », vise à souligner la situation critique qui prévaut dans les services publics, notamment dans le réseau de la santé et des services sociaux, alors que le personnel est sans convention collective depuis un an.

Le gouvernement Legault, par l'entremise du Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux (CPNSSS), a demandé dimanche matin l'intervention du Tribunal administratif du travail (TAT) pour interdire ces moyens de visibilité, sous prétexte qu'ils sont susceptibles de causer un « préjudice ou une possibilité de préjudice à un service auquel le public a droit » ainsi qu'une menace aux « services de santé et services sociaux sécuritaires et continus auxquels a droit la population ».

Il est absolument renversant de constater après une année de tergiversations de la part de l'État négociateur que celui-ci n'effectue pas un cheminement critique en lien avec ses pratiques. C'est quand même le gouvernement qui prive les salariéEs syndiquéEs de la santé et des services sociaux de leurs vacances ; qu'il les relocalise de manière abusive ; qu'il impose unilatéralement des décrets qui ont pour effet de suspendre les droits prévus aux conventions collectives.

À l'ère où les tribunaux ont confirmé que les droits syndicaux sont protégés par les Chartes, le gouvernement Legault adopte une position liberticide. Cela nous en apprend beaucoup sur sa tolérance devant l'exercice de certains droits démocratiques.

Les huit organisations syndicales convoquées par le Tribunal du travail sont : l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) ; la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ) ; la Fédération des professionnelleEs (FP-CSN) ; la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN) ; la Fédération de la santé du Québec (FSQ-CSQ) ; le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-FTQ) ; le Syndicat de professionnelleEs et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) ; le Syndicat québécois des employéEs et employés de service (SQEES-FTQ).

Yvan Perrier

29 avril 2021

21h42

yvan_perrier@hotmail.com